

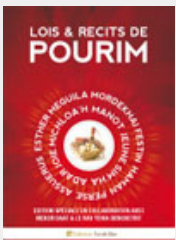


Traité 'Houlin

Michna 3 - Chapitre 3

וַאִלוֹ טְרֵפוֹת בְּעוֹף:
בְּקוֹבֵת הַיּוֹשֵׁט,
פְּסוּקַת הַגְּרִגֵּרֶת,
הַכֶּתֶה חֲלֵדָה עַל רֵאשָׁה
מִקּוּם שְׁעוֹשָׂה אוֹתָהּ טְרֵפָה,
בְּקַב הַקְּרִקָּב,
בְּקַב הַדִּקּוּן.
בְּפֶלֶה לְאוֹר וְנִחְמְרוּ בְּנֵי מַעִיָּה,
אִם יִרְקִים, פְּסוּלִין;
אִם אֲדָמִים, כְּשָׂרִים.
דְּרָסָה, וְטְרֵפָה בְּכֶתֶל,
אוֹ שֶׁרָצְצָתָה בְּהֵמָה וּמִפְּרֻכָּסוֹת,
וְשֶׁהָתָה מֵעַת לְעַת וְשֶׁחֲטָה,
כְּשֶׁרָה:

Et voici les tereifot chez un oiseau : [si son] œsophage est perforé, ou [si sa] trachée est coupée dans toute sa largeur ; ou si une belette frappait l'oiseau à la tête à un endroit qui le rend tereifa, (car il faut s'inquiéter que la membrane du cerveau soit perforée) ; ou si le gésier était perforé ; ou si les intestins grêles étaient perforés. Dans le cas où un oiseau est tombé dans le feu et que ses entrailles ont été roussies [ne'hmerou], s'ils sont devenus verdâtres, ils sont impropres, et l'oiseau est un tereifa, mais s'ils sont rouges, l'oiseau est permis. Si une personne a piétiné l'oiseau, ou l'a frappé contre un mur, ou si un animal l'a écrasé et qu'il convulse, elle est tereifa (car ses membres ont été brisés). Mais [si l'oiseau] a duré (et est resté en vie) [vingt-quatre heures] et qu'on l'a ensuite abattu, il est permis.



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."